

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

BFM Régions

2024

Next Media Solutions filiale du Groupe RMC BFM, assure la commercialisation des espaces publicitaires et de parrainage des chaînes télévisées actuelles ou à venir comprenant : BFM PARIS ILE DE FRANCE, BFM LYON METROPOLE, BFM GRAND LILLE, BFM GRAND LITTORAL, BFM DICI (Alpes du sud et Haute Provence), BFM MARSEILLE PROVENCE, BFM TOULON VAR, BFM NICE COTE D'AZUR, BFM ALSACE et BFM NORMANDIE, ci-après dénommées ensemble les « **Chaînes télévisées** ».

Next Media Solutions est membre du CESP, du SNPTV, du SRI et de l'IAB.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024.

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « **CGV** ») s'appliquent à :

- La vente des espaces publicitaires et de parrainage diffusés sur l'ensemble des services des Chaînes télévisées présentes ou à venir dont Next Media Solutions assure la commercialisation des espaces publicitaires et de parrainage et reçoit les ordres de publicité et/ou de parrainage afférents.
- La production des contenus comprenant tous les formats éditoriaux, films publicitaires commercialisés auprès des Annonceurs dont Next Media Solutions reçoit les directives de production.

En tant que régisseur de la publicité et du parrainage sur les Chaînes télévisées, Next Media Solutions est seule habilitée à recevoir les demandes de réservation d'espaces publicitaires et de parrainage émanant du client ; à émettre les ordres de publicité et/ou de parrainage ; à facturer les prestations exécutées conformément à l'ordre de publicité et/ou de parrainage et à encaisser le montant auprès du client et ce, quel que soit le mode de commercialisation des espaces.

Les présentes CGV sont applicables à tous les ordres de publicité diffusés sur les Chaînes Télévisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 inclus.

Dans le cadre des CGV, on entend par :

« **Annonceur** », désigne toute personne physique ou morale (entreprises enregistrées au registre du Commerce et des Sociétés, établissements publics et parapublics) souhaitant faire produire des contenus et/ou intégrer de la publicité en faveur de sa marque, de son enseigne, de ses produits ou services sur une ou plusieurs Chaînes Télévisées et/ou pour le compte de laquelle est diffusé le Message Publicitaire sur une Chaîne TV. « **Client** » désigne l'Annonceur représenté le cas échéant par son intermédiaire agissant au nom et pour le compte de l'Annonceur en vertu d'un mandat écrit donné par ce dernier ;

« **Intermédiaire** » désigne toute agence de conseil en communication, centrale d'achat d'espaces et/ou toute société agissant en qualité de mandataire d'un Annonceur dûment mandaté par contrat écrit ;

« **Ordre de publicité** » désigne l'accord pour la réservation et la diffusion d'un message publicitaire entre Next Media Solutions et le Client en fonction de la disponibilité des espaces publicitaires sur la/les Chaînes

Télévisées qui se matérialise par l'envoi d'un bon de commande.

« **Ordre de Parrainage** » désigne l'accord pour la réservation et la diffusion d'un Billboard de parrainage entre Next Media Solutions et le Client en fonction de la disponibilité des espaces de parrainage sur la/les Chaînes Télévisées qui se matérialise par l'envoi d'un bon de commande.

« **Ordre de production** » : désigne l'accord avec l'Annonceur pour la conception des contenus publicitaires ou éditoriaux par Next Media Solutions. L'ordre de production comprendra le détails des prestations, des délais et le prix appliqué. L'offre de production peut être autonome ou liée aux autres ordres de parrainage, publicitaire.

« **Contenus** » désigne tout format publicitaire ou éditoriale classique ou hors média produit par Next Media Solutions pour le compte d'un tiers. Le contenu comprend sans que cela exhaustif : les messages publicitaires classiques, les billboards, les publireportages, les programmes magazines ainsi que les programmes hors-série...etc.

« **Message publicitaire** » ou « **Film Publicitaire** » désigne :

- Tout message inséré sur une Chaîne Télévisée en vue de promouvoir directement ou indirectement la fourniture de biens et/ou de services, y compris ceux qui sont présentés sous leur appellation générique ou qui assurent la promotion d'une entreprise qu'elle soit publique ou privée, commerciale ou non, ainsi que les messages d'intérêt général à caractère non publicitaire diffusés dans le cadre des campagnes des organisations caritatives ou des campagnes d'information des administrations s'ils sont insérés dans les séquences publicitaires et ce, quel que soit le secteur d'activité concerné et quelle que soit la forme de ces messages ;
- Toute autre forme de présence commerciale sur une Chaîne TV visant à promouvoir la fourniture de biens et/ou services ou à assurer la promotion d'une entreprise qu'elle soit publique ou privée, commerciale ou non et dont la diffusion pourrait être autorisée par la réglementation applicable à la Chaîne Télévisée telle que notamment le publi-reportage et la publicité dite interactive.

« **Billboard de parrainage** » désigne le contenu diffusé autour des émissions des Chaînes Télévisées et faisant la promotion des services, produits et/ou marques de l'Annonceur sur les espaces dédiés commercialisés par Next Media Solutions.

La conclusion d'un Ordre par le Client emporte de plein droit son adhésion aux présentes CGV mises à disposition de l'Annonceur et/ou de son Intermédiaire à l'adresse suivante <https://www.rmcbfm-ads.com/tarif-cgv.html> ainsi qu'au respect des lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication commerciale audiovisuelles. Seules les présentes CGV et les conditions commerciales des Chaînes Télévisées sont applicables à la production des Contenus et la diffusion des Messages et Billboards.

Seules peuvent y déroger les conditions particulières accordées dans le cadre d'opérations spéciales - de partenariat, de parrainage - et d'offres spécifiques. Des dérogations sont également accordées dans le cadre de contrats commerciaux spécifiques.

Dans le cadre de ses missions, Next Media Solutions, régie exclusive de chaque Chaîne Télévisée est donc seule habilitée à produire des Contenus, à prospector la clientèle et à commercialiser l'espace publicitaire desdites Chaînes.

1. TARIFS ET MODIFICATIONS TARIFAIRES

Les tarifs applicables aux productions sont ceux en vigueur sur le site et/ou mentionnés dans l'Ordre. Les tarifs applicables aux campagnes publicitaires ou de parrainages sont ceux en vigueur à la date de diffusion des Messages publicitaires/Billboards mentionnés dans l'Ordre.

Les tarifs sont indiqués hors taxes. Les facturations sont donc majorées du taux de TVA applicable.

Next Media Solutions se réserve toutefois le droit de modifier ses tarifs à tout moment applicable aux Ordres de production ou aux Ordres de publicité et parrainage à venir.

Les intitulés des écrans publicitaires figurant sur les tarifs, grilles de programmes ou sur les ordres de publicité ne correspondent pas à des horaires prévus de diffusion mais désignent des emplacements à l'intérieur ou entre les programmes.

Next Media Solutions se réserve également le droit de modifier les présentes CGV sans notification préalable. Le Client devra donc régulièrement se référer à la dernière version des CGV disponibles à l'adresse suivante : [Tarifs BFM regions Juin 2024.pdf \(s-sfr.fr\)](#)

Les modifications entrent en vigueur dès leur mise en ligne et sont applicables à tous les Ordres de publicité en cours ou à venir à compter de cette date.

2. CONDITIONS DE REGLEMENT – FACTURATION

Les factures de Next Media Solutions sont payables à compter du mois suivant la réception de la facture par le Client. Celui-ci aura à compter du mois suivant (M+1) un délai de trente (30) jours et dix (10) jours supplémentaires débordant sur le mois d'après (M+2) pour effectuer le paiement.

Les factures sont payables par virement bancaire à Next Media Solutions.

Next Media Solutions établit a minima mensuellement les factures et avoirs au nom de l'Annonceur. Un exemplaire conforme à l'original est également envoyé à l'adresse de l'Intermédiaire expressément habilité pour le règlement, conformément au mandat.

En tout état de cause, l'Annonceur reste débiteur du paiement des Ordres. En aucun cas le paiement ou l'avance effectuée auprès de son Intermédiaire ne décharge l'Annonceur de son obligation envers Next Media Solutions. L'Annonceur reste ainsi redevable du règlement en cas de défaut de paiement de l'Intermédiaire, lorsque celui-ci est payeur. L'Annonceur supporte seul les risques de défaillance de son Intermédiaire.

Dans le cadre de la mise en vente et diffusion des espaces publicitaires ou de parainnages : l'ensemble des frais liés à la réalisation et à la remise des Billboards ou des Films publicitaires comme notamment les frais de conception, de production, de réalisation, de livraison, les droits d'auteurs et autres droits y afférents seront entièrement assumés par l'Annonceur.

Next Media Solutions se réserve le droit d'exiger un paiement anticipé de l'Annonceur ou de l'Intermédiaire dans le cas où la solvabilité de l'Annonceur ne serait pas avérée sauf preuve contraire

apportée par ce dernier. En cas de litige ou d'attente d'avoir, le Client s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.

3. DEFAUT DE PAIEMENT - DECHEANCE DU TERME

Le défaut de paiement à l'échéance de l'Ordre entraîne l'exigibilité de l'ensemble des factures émises, celles non échues ainsi que les sommes dues au titre des Ordres exécutés en cours de facturation et des Ordres en cours d'exécution.

L'exécution des Ordres en cours peut être suspendue ou annulée par Next Media Solutions en cas de retard de paiement sans préavis ni indemnité et sans préjudice de toute autre voie d'action.

Les pénalités de retard facturées sont exigibles de plein droit auprès du Client le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Le taux appliqué par Next Media Solutions est fixé à cinq (5) fois le taux d'intérêt légal.

Les sommes facturées non payées à échéance entraînent également paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros. Si la carence du Client rend nécessaire un recouvrement contentieux ou judiciaire, l'Annonceur s'engage à régler en sus du principal, les intérêts, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 20% du montant en principal TTC de la créance, et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

4. MODES DE COMMERCIALISATION DES ESPACES PUBLICITAIRES / PARRAINAGES

Les CGV sont disponibles à l'adresse suivante : [Tarifs et CGV I RMC BFM ADS \(rmcbfm-ads.com\)](https://www.rmcbfm-ads.com) et présente les modes de commercialisation et de diffusion des espaces publicitaires et de parrainages disponibles sur les Chaînes Télévisées.

Le Client pourra acheter des espaces publicitaires/parrainages directement auprès des chaînes régionales ou par le biais des chaînes nationales à travers un couplage d'offres (à retrouver sur les tarifs BFMTVMax : static.s-sfr.fr/amac/BOL/Tarifs/Tarifs_BFM_TV_MAX_070724_210724.pdf).

A réception des Films publicitaires et/ou Billboard, Next Media Solutions vérifiera l'exactitude des informations communiquées par l'Annonceur et/ou son Intermédiaire et apportera, le cas échéant, les correctifs qui s'imposent. A ce titre, Next Media Solutions pourra à sa seule discrétion juger de la pertinence du ou des codes secteurs déclarés par l'Annonceur et/ou son Intermédiaire et le cas échéant corriger lesdits codes secteurs lorsque ces derniers ne correspondront pas à la réalité du produit ou service promu dans le Message Publicitaire ou le Billboard.

Si la correction du code secteur par Next Media Solutions rend impossible la réservation de l'espace publicitaire/parrainage, les dispositions de l'article « Modification / Annulation » pourront s'appliquer. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait par le Client.

En outre Next Media Solutions demande au Client de respecter les contraintes horaires édictées par l'ARCOM, l'ARPP et le cas échéant la convention ARCOM de la Chaîne Télévisée concerné eu égard au contenu de son Message Publicitaire ou du Billboard. Dans ce cadre, à réception des Films publicitaires/billboard, Next Media Solutions pourra à sa seule discrétion juger de la pertinence de la programmation et le cas échéant lui demander de modifier cette dernière afin qu'elle respecte les contraintes énoncées ci-avant quand bien même l'ARPP aurait donné un avis favorable.

5. CARACTERISTIQUES DES ORDRES DE PUBLICITE - MESSAGES PUBLICITAIRES CLASSIQUES

Le Client doit procéder à la réservation d'espaces publicitaires par écrit ou par mail auprès du service planning ou le service commercial de Next Media Solutions.

Cette réservation donne lieu à l'envoi par Next Media Solutions d'un Ordre de publicité via un bon de commande.

Le Client intéressé par une présence sur une Chaîne Télévisée adresse au service commercial de Next Media Solutions une demande de réservation d'espace publicitaire sur la/les Chaînes Télévisées choisies par tout moyen d'usage dans la profession, pour un type d'opération convenu, pour la période ouverte à la commercialisation.

La demande de réservation devra être accompagnée de la fiche produit (ci-après « la Fiche Produit ») et précisera l'ensemble des informations nécessaires à la constitution de la réservation. La demande de réservation entièrement complétée permettra à Next Media Solutions de déterminer les tarifs et conditions commerciales selon les espaces disponibles et le type de Message Publicitaire.

Le Client s'engage à informer Next Media Solutions en temps utile de toute modification des informations figurant dans la Fiche Produit et de manière générale dans sa demande de réservation en retournant une Fiche Produit et/ou une demande de réservation rectificative(s) avant toute exécution de l'Ordre de publicité.

L'omission de toute confirmation de la demande de réservation entraîne de plein droit la libre disponibilité pour Next Media Solutions de l'espace préalablement réservé qui pourra être affecté à tout autre Annonceur par Next Media Solutions.

Tout achat d'espace par l'Intermédiaire s'effectue en vertu d'une attestation de mandat par l'effet de laquelle ce dernier représente l'Annonceur auprès de Next Media Solutions. L'Intermédiaire est tenu de transmettre, préalablement à toute commande, une attestation de mandat à Next Media Solutions. Cette obligation constitue une obligation de résultat.

En cas de modification ou de résiliation du contrat de mandat en cours d'année, l'Intermédiaire s'engage à informer Next Media Solutions sans délai. A ce titre, l'Intermédiaire s'interdit de passer des Ordres avec Next Media Solutions si son mandat avec l'Annonceur a pris fin ou si son nouveau périmètre d'action ne lui permet pas.

Chaque Ordre de publicité est strictement personnel. Il ne peut en aucun cas être cédé par l'Annonceur sous quelque forme et à quelque titre que ce soit. Il est lié à un produit ou à un service, une marque ou un nom commercial. Il ne peut être modifié sans l'autorisation de Next Media Solutions.

6. REMISE DES ELEMENTS TECHNIQUES - MESSAGES PUBLICITAIRES CLASSIQUES

La livraison des Films publicitaires se fait auprès du service diffusion de Next Média Solutions (diffusionpub_nextregie.fr@rmcbfm.com) six (6) jours ouvrés avant la date de première diffusion.

Le format de livraison est du 16/9ème, HD pour l'ensemble des Chaînes Télévisées. Les films publicitaires livrés doivent respecter la Recommandation Technique CST-RT018 v.3.0, les exigences légales et réglementaires édictées par l'ARCOM et la délibération n° 2011-29 du 19 juillet 2011.

Une solution de livraison dématérialisée est disponible et permet via les plateformes des sociétés Adstream (www.adstream.com/fr) et PEACH (www.peachvideo.com) de transmettre à Next Media Solutions les Films publicitaires en fichier numérique.

En cas de retard dans la livraison des Films publicitaires ou remise non-conforme aux exigences énoncées

aux présentes Conditions Générales de Vente, l'Annonceur sera redevable de l'intégralité du montant net des Messages concernés comme si la diffusion avait eu lieu.

Toute demande de modification des instructions de diffusion intervenante entre J-5 et J-2 ouvrés avant diffusion fera l'objet d'une facturation forfaitaire hors taxes de 1 500€ (mille cinq cents euros) par Film à modifier.

Next Media Solutions pourra demander à tout moment et si nécessaire de nouveaux éléments afin de garantir la meilleure qualité possible de diffusion. Passé un délai d'un an et un jour après la date de la dernière diffusion d'une campagne, les supports de diffusion pourront être détruits à l'initiative de Next Media Solutions. Sur demande de l'annonceur ou son Intermédiaire, Next Media Solutions pourra archiver le Message publicitaire.

Le détail des normes techniques est disponible à l'adresse suivante : https://static.s-sfr.fr/amac/BOL/Tarifs/CGV/CGV_tech_niques_TV_RADIO_2024.pdf

Next Media Solutions se réserve le droit de refuser de diffuser tout Message Publicitaire qui conduirait à faire la promotion directe ou indirecte d'un concurrent d'une Chaîne télévisée, d'un opérateur télécom ou qui comporterait des rappels ou des éléments d'un programme dont les droits sont détenus par un concurrent d'une Chaîne ou d'un opérateur télécom ou dans lequel figure un animateur, un collaborateur connu, un programme...d'un concurrent de ladite Chaîne Télévisée ou de l'opérateur télécom concerné.

7. CARACTERISTIQUES DES ORDRES DE PARRAINAGE

Le Client doit procéder à la réservation d'espaces de parrainage autour d'une émission par écrit ou par mail auprès du service planning ou au service commercial de Next Media Solutions.

Cette réservation donne lieu à l'envoi par Next Media Solutions d'un Ordre de parrainage via EDI et/ou pdf. L'omission de toute confirmation de la demande de réservation entraîne de plein droit la libre disponibilité pour Next Media Solutions de l'espace préalablement réservé qui pourra être affecté à tout autre Annonceur par Next Media Solutions.

Tout achat d'espace par l'Intermédiaire s'effectue en vertu d'un contrat de mandat par l'effet duquel ce dernier représente l'Annonceur auprès de Next Media Solutions. L'Intermédiaire est tenu de transmettre, préalablement à toute commande, une attestation de mandat à Next Media Solutions.

En cas de modification ou de résiliation du contrat de mandat en cours d'année, l'Intermédiaire s'engage à informer Next Media Solutions sans délai. A ce titre, l'Intermédiaire s'interdit de passer des Ordres avec Next Media Solutions si son mandat avec l'Annonceur a pris fin ou si son nouveau périmètre d'action ne lui permet pas.

Chaque Ordre de Parrainage est strictement personnel. Il ne peut en aucun cas être cédé par l'Annonceur sous quelque forme et à quelque titre que ce soit. Il est lié à un produit ou à un service, une marque ou un nom commercial. Il ne peut être modifié sans l'autorisation de Next Media Solutions.

8. REMISE DES ELEMENTS TECHNIQUES - BILLBOARDS DE PARRAINAGE

La livraison des Billboards se fait auprès du service diffusion de Next Média Solutions

(diffusionpub_nextregie.fr@rmcbfm.com) six (6) jours ouvrés avant la première diffusion.

Le format de livraison est du 16/9ème, HD pour l'ensemble des chaînes. Les Billboards livrés doivent respecter la recommandation technique CST-RT018 v.3.0 et CST-RT040, les exigences légales et réglementaires édictées par le CSA et la délibération n° 2011-29 du 19 juillet 2011.

Une solution de livraison dématérialisée est disponible et permet via les plateformes des sociétés Adstream (www.adstream.com/fr) et PEACH (www.peachvideo.com) de transmettre à Next Media Solutions les Billboards en fichier numérique.

En cas de retard dans la livraison des Billboards ou remise non-conforme aux exigences énoncées aux présentes Conditions Générales de Vente, l'Annonceur sera redevable de l'intégralité du montant net des Billboards concernés comme si la diffusion avait eu lieu.

Toute demande de modification des instructions de diffusion intervenant entre J-5 et J-2 ouvrés avant diffusion fera l'objet d'une facturation forfaitaire hors taxes de 1 500€ (mille cinq cents euros) par Billboards à modifier.

Next Media Solutions pourra demander à tout moment et si nécessaire de nouveaux éléments afin de garantir la meilleure qualité possible de diffusion. Passé un délai d'un an et un jour après la date de la dernière diffusion d'une campagne, les supports de diffusion pourront être détruits à l'initiative de Next Media Solutions. Sur demande de l'Annonceur ou son Intermédiaire, Next Media Solutions pourra archiver le Billboard.

Le détail des normes techniques est disponible à l'adresse suivante : https://static.sfr.fr/amac/BOL/Tarifs/CGV/CGV_techniques_TV_RADIO_2024.pdf

9. CARACTERISTIQUES DES ORDRES DE PRODUCTION

Le Client doit procéder à la commande de production d'un Contenu éditoriale ou publicitaire pouvant être sous la forme : film publicitaire, billboard, publireportage, magazine ou encore programme hors-série. La demande de production doit être effectuée par écrit ou par mail auprès du service commercial de Next Media Solutions.

Le Client s'engage à apporter toutes les informations et directives nécessaires à la conception des Contenus par Next Media Solutions avant la mise en route de la production. En cas de mauvaise collaboration et/ou d'absence de directives définies par le Client sur la production, le Client ne pourra exiger des modifications au frais de Next Media Solutions ou encore demander la production d'un nouveau Contenu sans paiement supplémentaire.

Les Ordres de production détailleront les prestations de production, les délais de livraison et le prix de la production des Contenus selon les conditions tarifaires inscrites sur le site : https://static.sfr.fr/amac/BOL/Tarifs/Tarifs_BFM_regions_Juin_2024.pdf

Cette réservation donne lieu à l'envoi par Next Media Solutions d'un Ordre de production via un bon de commande. L'absence de confirmation de la commande présume un refus de la part de Next Media Solutions.

Tout commande de production peut être achetée indépendamment de l'achat d'espace publicitaire/parrainage ou à contrario être liée à la réservation d'un espace de diffusion. La commande de

production doit être effectuée par le Client et ce dernier est tenu de transmettre, préalablement à toute commande, une attestation de mandat à Next Media Solutions s'il est représenté par un Intermédiaire.

En cas de modification ou de résiliation du contrat de mandat en cours d'année, l'Intermédiaire s'engage à informer Next Media Solutions sans délai. A ce titre, l'Intermédiaire s'interdit de passer des Ordres avec Next Media Solutions si son mandat avec l'Annonceur a pris fin ou si son nouveau périmètre d'action ne lui permet pas.

Chaque Ordre de production est strictement personnel. Il ne peut en aucun cas être cédé par l'Annonceur sous quelque forme et à quelque titre que ce soit. Il est lié à un produit ou à un service, une marque ou un nom commercial. Il ne peut être modifié sans l'autorisation de Next Media Solutions.

10. REMISE DES ELEMENTS TECHNIQUES - PRODUCTION

Le Client devra fournir avant le début de la production les éléments techniques, la charte graphique, les indications artistiques à Next Media Solutions. Le Client devra se conformer aux impératifs techniques de production et accepter les ajustements de Next Media Solutions afin que le Contenu respecte l'ensemble des lois et réglementations publicitaires et audiovisuelles.

Le Client et Next Media Solutions s'accorderont durant la phase de production et de tournage pour établir des réunions, qui serviront à valider le processus de création des Contenus. En cas d'indisponibilité du Client durant la phase de tournage, il ne pourra être reprocher à Next Media Solutions les prises de décisions afférentes à l'avancement des prestations.

Next Media Solutions pourra demander à tout moment et si nécessaire de nouveaux éléments afin de garantir la meilleure qualité possible de production. La livraison des productions finales auprès du Client aura lieu 1 jour ouvré avant la première diffusion.

Toute demande de modification des instructions de production ou de modification du Contenu intervenant après 5 « aller-retour » ou après validation du Contenu fera l'objet d'une facturation forfaitaire hors taxes par Contenu à modifier.

Le format de livraison sera conforme au standard technique fournis par le Client ou convenu entre les parties. En cas de retard dans la livraison par Next Media Solutions des Contenus, les Parties s'accorderont pour définir un nouveau délai de livraison sans préjudice du retard.

Passé un délai d'un an après la date de la dernière livraison des Contenus, ces derniers pourront être détruits à l'initiative de Next Media Solutions. Sur demande de l'Annonceur ou son Intermédiaire, Next Media Solutions pourra archiver les Contenus.

11. GARANTIES

11.1 GARANTIES DES MESSAGES PUBLICITAIRES CLASSIQUES

Le Client s'engage à livrer à Next Media Solutions des Messages publicitaires conformes aux dispositions d'ordre légal, réglementaire, administratif et/ou professionnel, national et/ou européen en vigueur et applicables en la matière, et ce quel que soit le ou les territoire(s) de diffusion du Message publicitaire.

Le Client s'engage également à ce que l'ensemble des Messages publicitaires remis ne comportent aucun

élément susceptible d'être considéré comme contrefaisant et/ou constitutif d'actes de concurrence déloyale et/ou d'actes de parasitisme et/ou de constituer une violation du droit à la vie privée, du droit à l'image, une atteinte aux bonnes mœurs et/ou des actes de diffamation, d'injure, discriminatoires, et de manière générale de porter atteinte aux droits des tiers.

11.2 GARANTIES DES MESSAGES PUBLICITAIRES HORS CLASSIQUES

Le client garantit à Next Media Solutions qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour l'exploitation des éléments de communication transmis dans le cadre de la mise en œuvre d'une action hors publicité classique.

○ Parrainages

Les opérations de parrainage proposées sur les Chaînes Télévisées feront l'objet de Fiches Produits et de tarifications spécifiques. En cas de modification de la législation sur le parrainage :

- Il est impératif de connaître le contenu du Billboards au moment de la négociation commerciale du dispositif de parrainage avec Next Media Solutions.
- En cas de visibilité du produit et/ou de la mise en avant du slogan dans le Billboard, un forfait net spécifique sera appliqué en plus du budget net media.

○ Publi-rédactionnels et programmes courts

Ils sont réalisables sous certaines conditions (accord de la rédaction et durée compatible avec les règles de l'ARCOM) et feront l'objet d'un devis spécifique.

○ Opérations Hors Média

Sur devis spécifique, Next Media Solutions propose des opérations hors média avec ou sans les marques du groupe.

11.3 GARANTIES DES MESSAGES PUBLICITAIRES CLASSIQUES ET HORS CLASSIQUES

Le Client garantit expressément Next Media Solutions et les Chaînes Télévisées qu'il dispose sans restriction ni réserve de tous les droits et autorisations relatifs aux Messages publicitaires classiques et hors classiques ainsi qu'aux Billboards, y compris les droits musicaux et qu'il est habilité à disposer librement des Messages publicitaires/Billboards dont il est propriétaire ou cessionnaire des droits d'exploitation en vue de sa reproduction.

Next Media Solutions se réserve la faculté d'effectuer ou de faire effectuer tout contrôle permettant de s'assurer de la conformité d'un Message publicitaire/Billboard aux présentes CGV.

Le Client garantit à Next Media Solutions qu'il n'existe aucun litige ou procès en cours ou sur le point d'être intenté concernant les Messages publicitaires/Billboards et que leur diffusion n'a donné lieu à aucune poursuite judiciaire. En tout état de cause, le Client garantit Next Media Solutions et le(s) Chaînes(s) concernée(s) contre toute réclamation ou recours de quiconque du fait du non-respect par le Client des obligations objet du présent article.

Dans le cas où Next Media Solutions et/ou les Chaînes Télévisées ferai(en)t l'objet d'une action en justice du fait de la diffusion des Messages publicitaires/Billboards qui aurait pour origine le non-respect par le Client

de ses obligations, déclarations et garanties visées aux présentes, celui-ci s'engage à indemniser Next Media Solutions de toutes les conséquences financières liées à une telle réclamation ou un tel recours (tels que notamment les honoraires d'avocats raisonnablement engagés par Next Media Solutions et le montant des condamnations susceptibles d'être mises à sa charge).

12. DROIT DE RÉSERVE

NEXT MEDIA SOLUTIONS pourra refuser toute Production ou tout Message publicitaire et de parrainage :

- Dont la provenance lui semblerait douteuse ou émanant d'Annonceur dont la solvabilité ne lui semblerait pas établie.
- Provenant de tout Annonceur dont il estimerait qu'il ne correspond pas à son image.
- Provenant de tout Annonceur qui porterait atteinte à ses intérêts commerciaux ou éditoriaux des Chaines Télévisées.

13. MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES PUBLICITAIRES/PARRAINAGES

Toute annulation d'un Ordre doit impérativement être adressée par mail par le Client à Next Media Solutions. L'espace publicitaire/parrainage annulé est remis à la disposition de Next Media Solutions.

Toute annulation d'un Ordre doit être adressée au moins vingt-huit (28) jours calendaires avant la date de diffusion stipulée dans l'Ordre. A défaut, les Messages/Billboard annulés seront facturés intégralement au Client, Next Media Solutions se réservant le droit de disposer des espaces concernés.

Par ailleurs, toute réservation prise dans un délai inférieur à sept (7) jours et qui serait annulé, pourra donc être facturé intégralement par NMS proportionnellement au délai de réservation.

Si ces modifications sont impossibles compte tenu de l'indisponibilité planning ou si la proposition de Next Media Solutions n'est pas acceptée par le Client, le prix du Message/Billboard non diffusé n'est pas dû et aucune compensation ne pourra être réclamée de ce fait par le Client.

En dessous du délai de vingt-huit (28) jours avant la date de diffusion, des aménagements de diffusion sont possibles sous réserve des conditions suivantes :

- Le Client pourra aménager les Messages publicitaires/Billboard jusqu'à cinq (5) jours avant la date de diffusion sous réserve que le budget brut investi initialement reste constant et en fonction des disponibilités planning ;
- Le Client pourra uniquement déplacer les Messages publicitaires/Billboard sur une période maximum de dix (10) jours de la date de diffusion initiale.

14. RESERVATION ET ANNULATION DES ORDRES HORS CLASSIQUE

Hors accord dérogatoire, toute action hors publicité classique et hors parrainage doit être confirmée quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de début de celle-ci.

Des pénalités d'annulation seront appliquées sur l'ensemble de l'action hors publicité classique et hors

parrainage en fonction de la date d'annulation en jours ouvrables avant le début de celle-ci :

- J-75 de la première diffusion : 50%

- J -45 de la première diffusion : 75%

- J – 30 de la première diffusion : 100%

Tout dispositif optionné doit faire l'objet d'une demande écrite. Next Media Solutions s'engage à confirmer l'option au Client par retour de mail sous 24h. Si un Client en option 2 confirme de manière ferme et définitive le dispositif optionné, le Client en option 1 de ce même dispositif dispose de 48h pour confirmer ou non la campagne. En cas de non-réponse ou de retour négatif, le Client en option 1 perd le dispositif.

15. MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES DE PRODUCTION

Les demandes de modifications devront être annoncées avant le tournage et la production des Contenus à Next Media Solutions. Toutes modifications par le Client sur des Contenus livrées sont impossibles, aucun remboursement ou aucune compensation ne pourra être réclamée par le Client.

Tout report ou annulation d'Ordre de production doit impérativement être adressée par mail par le Client à Next Media Solutions.

Toute report d'un Ordre de production doit être adressée au moins cinq (5) jours calendaires avant la date de tournage stipulée dans l'Ordre.

Toute annulation d'un Ordre de production doit être adressée au moins dix (10) jours calendaires avant la date de tournage stipulée dans l'Ordre. A défaut, l'Ordre de production annulé sera facturé au Client dans les conditions définies ci-après.

En cas d'annulation de l'Ordre de production, celui-ci sera facturé à 50% si l'annulation est indiquée entre trois (3) et quatre (4) jours calendaires et intégralement en cas d'annulation deux (2) jours avant la date de tournage. L'annulation de la commande de production au jour du tournage entrainera le paiement total du prix.

Dans le cas où le Client demanderait à Next Media Solutions de refaire les Contenus dû à des erreurs de directives ou à un manquement de collaboration du Client, Next Media Solutions facturera de nouvelles prestations de production au Client.

16. RESPONSABILITÉ

Dans le cas où les éléments techniques sont fournis par le Client, celui-ci est seul et unique responsable du contenu de ses Messages publicitaires et des Billboards.

Par contenu et éléments techniques des Messages publicitaires et des Billboards : il est compris l'ensemble des droits de reproduction, d'adaptation, de représentation, de traduction et, plus généralement, de tous les droits de propriété littéraire et artistique et/ou de propriété industrielle afférents aux signes distinctifs, musiques, et autres éléments qu'il apporte en vue de leur diffusion sur les Chaines Télévisées, dans le cadre des créations spécifiques des Messages publicitaires et des Billboards.

Le Client garantit NEXT MEDIA SOLUTIONS et les Chaines Télévisées contre toute action quelle qu'elle soit émanant, notamment, des auteurs, producteurs, réalisateurs, interprètes ou de toute autre personne qui

s'estimerait lésée par les créations de publicités ou de parrainage, à quelque titre que ce soit.

De la même façon, la diffusion d'un Message ou Billboard remis tardivement ou non conforme aux caractéristiques techniques indiquées dans l'Ordre peut être annulée par Next Media Solutions sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

En toute hypothèse, Next Media Solutions se réserve la possibilité de facturer des prestations des lors que les Messages publicitaires/Billboards en question nécessitent des modifications sont requises.

Next Media Solutions se réserve le droit de refuser la production d'un Contenu dès lors que :

- Il n'aurait pas reçu à temps les éléments et directives essentielles du Client pour sa production.
- Les directives sont contraires ou non conformes à la réglementation française en vigueur.

Next Media Solutions se réserve toutefois le droit de ne pas diffuser un Message publicitaire qui n'aurait pas reçu un avis favorable, le cas échéant préalable des organismes professionnels et/ou autorités de régulation françaises (ARCOM, Conseil de l'Ordre par exemple) ou leur équivalent étranger, qui contreviendrait objectivement à la législation et/ou à la réglementation applicable aux Chaînes Télévisées concernées, ou qui serait contraire à l'esprit des Chaînes Télévisées et des sociétés les exploitant.

Next Media Solutions, en tant que régie publicitaire, n'est tenue qu'à une obligation de moyen quant à la diffusion des Messages/Billboards sur les Chaînes Télévisées. Si, pour une raison quelconque, Next Media Solutions ne peut diffuser sur les Chaînes Télévisées un Message/Billboard à la date et à l'emplacement stipulé dans l'Ordre, ledit Message/Billboard peut être reporté à une date ultérieure dans la limite de l'inventaire disponible.

De la même façon, les Chaînes Télévisées qui diffusent tout ou partie de leurs programmes en direct se réservent le droit de modifier exceptionnellement leurs programmes si l'actualité l'exige. Ainsi, si elles ne peuvent pas diffuser un Message publicitaire/Billboard à la date et à l'emplacement prévu, en raison de la modification des programmes (diffusions d'émissions spéciales, évolution des contextes en raison et l'actualité etc) ce Message/Billboard peut être diffusé ultérieurement dans des conditions identiques, et ce, dans la limite de l'inventaire disponible. Si ce report n'est pas possible, le prix du Message/Billboard non diffusé n'est pas dû, seules les diffusions réalisées seront facturées.

En toute hypothèse, aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait par le Client qui ne pourra se prévaloir de cette modification de programmation pour annuler les campagnes en cours.

Next Media Solutions ne saurait être tenue responsable des choix de programmation qu'elle effectue discrétionnairement, ou le cas échéant en concertation avec les Chaînes télévisées concernées, dès lors que le nombre de Messages/Billboards diffusés est conforme à celui stipulé dans l'Ordre pour la période concernée.

Next Media Solutions ne saurait être tenu responsable des choix et directives de production du Client dans la conception des Contenus. Si le Contenu produit sous les directives et pour le compte du Client n'est pas exploitable ou diffusable, la responsabilité incombe uniquement au Client.

Toute réclamation concernant la programmation et/ou la diffusion d'un Message/Billboard sur les Chaînes Télévisées doit être formulée, sous peine de déchéance, dans les trois (3) jours ouvrés de la date de diffusion du Message/Billboard. Le bienfondé des réclamations demeure soumis à l'appréciation souveraine de Next Media Solutions.

Tout manquement par Next Media Solutions dans l'exécution de l'une de ses obligations n'ouvre droit pour le Client à une indemnisation que dans le cas d'un préjudice certain et direct démontré par le Client. En tout état de cause, s'il advenait qu'une indemnisation soit allouée au Client, celle-ci serait limitée au montant net du Message Publicitaire/Billboard.

17. DONNEES PERSONNELLES

L'Annonceur s'engage à respecter et à faire respecter à son Intermédiaire, ainsi qu'à tous ses prestataires intervenant en son nom et/ou pour son compte pour des opérations de traitement de Données personnelles, en tous points la réglementation applicable, et plus particulièrement celle en matière de Données personnelles, telle qu'issue du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données personnelles et à la libre circulation de ces données, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ou bien encore des Délibérations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et notamment la Délibération n° 2019-093 du 4 juillet 2019 portant adoption de lignes directrices relatives à l'application de l'article 82 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée aux opérations de lecture ou écriture dans le terminal d'un utilisateur.

Il est précisé que l'Annonceur, son Intermédiaire ou des tiers ne pourront prétendre en toute hypothèse à une quelconque indemnité en cas d'atteinte à la réglementation applicable en la matière et que Next Media Solutions ne pourra être tenue pour responsable des dommages directs et/ou indirects qui résulteraient notamment de la présence ou de l'usage des Cookies ou des technologies de ciblage comportemental intégrés au sein des Messages/Billboards concernés.

18. ENGAGEMENT ÉTHIQUE ET ANTICORRUPTION

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Client déclare être parfaitement informé et se conformer aux réglementations applicables en matière de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, incluant la loi française Sapin II, le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) et le United Kingdom Bribery Act (UKBA).

En conséquence, le Client s'engage notamment à prohiber toute pratique, sous quelque forme que ce soit, en France ou à l'étranger, pouvant être considérée comme de la corruption et/ou du trafic d'influence au sens de la loi française et de toute loi applicable comme mentionné supra, et en particulier à ne pas :

- proposer, promettre, donner, directement ou indirectement (y compris par le biais d'une tierce partie et/ou tout acteur de sa chaîne contractuelle), à toute personne, tout paiement, cadeau ou tout autre avantage, de quelque nature que ce soit, pour elle ou pour autrui, en vue d'accomplir, retarder ou s'abstenir d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions, de sa mission ou de son mandat ou afin d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.
- solliciter, accepter ou recevoir, directement ou indirectement (y compris par le biais d'une tierce partie et/ou tout acteur de sa chaîne contractuelle), tout paiement, cadeau ou tout autre avantage, de quelque nature que ce soit, pour elle ou pour autrui, en vue d'accomplir, retarder ou s'abstenir d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions, de sa mission ou de son mandat ou afin d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir

d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.

Le Client s'engage à exiger de ses dirigeants, salariés, cocontractants, agents, intermédiaires, sous-traitants, fournisseurs, prestataires, et de tout autre tierce partie intervenant dans le cadre du Contrat, qu'ils appliquent le même engagement éthique et anticorruption que celui prévu au présent article.

Le Client s'engage expressément à répondre favorablement à première demande, dans un délai ne pouvant dépasser dix jours ouvrés, aux demandes d'informations et questionnaires adressés par le groupe RMC BFM dans le cadre de la présente clause.

Toute violation d'une des dispositions du présent article sera considérée comme un manquement grave aux présentes CGV donnant le droit à Next Media Solutions de suspendre et/ou de résilier l'Ordre.

19. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes CGV sont exclusivement régies par le droit français.

Toute contestation ou litige pouvant résulter de l'interprétation, de la formation, et/ou de l'exécution de l'Ordre et plus généralement de l'interprétation, de la formation, et/ou de l'exécution des présentes CGV, relève de la compétence exclusive des juridictions du ressort des tribunaux de Paris.